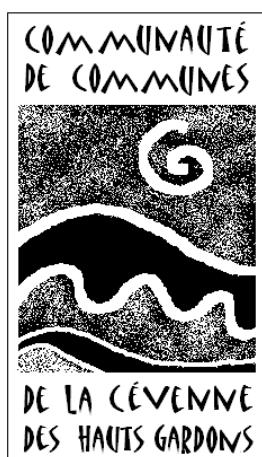


LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS



La communauté de communes, c'est :

Un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre créé en 2001, administré par un conseil de 18 membres délégués des six communes.

Une instance où les communes de la vallée réfléchissent ensemble à l'avenir du territoire.

Une petite maison en pierre sèche, à Sainte Croix, ouverte au public. Des gens qui travaillent : en gestion et secrétariat, en animation, sur les communes pour la voirie et les entretiens courants.

Un soutien financier pour les associations locales, et parfois un accompagnement.

Une instance qui représente le territoire auprès de nos partenaires : le Parc national des Cévennes, le Pays Gorges, Causses Cévennes, le Comité de Bassin d'Emploi des Cévennes...

Un territoire de projet et de coopération.

Une instance où l'habitude de travailler ensemble se construit au gré des projets portés.

La communauté de communes, c'est du concret :

Un terrain multisports en 2003.

Une station d'épuration pour la coopérative fromagère de Moissac en 2008.

L'installation d'une activité commerciale et artisanale au cœur de Sainte Croix, pour 2009.

Des aides financières pour le fonctionnement de la crèche associative Tourni'Coton et pour l'association Quoi de 9 depuis 2007...

La Gazette des Hauts Gardons, bulletin d'information intercommunal qui paraît en février, juin et octobre.

La communauté de communes, c'est des projets :

L'atelier de transformation végétale collectif, né de la volonté d'agriculteurs d'avoir un outil performant pour transformer leurs produits... La réflexion est en cours !

Une nouvelle salle polyvalente écologique ; projet élaboré en concertation avec les associations locales.

Un hameau durable, projet porté par une association qui souhaiterait éco construire 7 à 9 habitations à proximité d'un village...

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, C'EST NOUS !

Quelques informations sur les communautés de communes

Créée par la [loi du 6 février 1992](#) relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la [loi du 12 juillet 1999](#), une communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal regroupant plusieurs communes ; elle instaure une **collaboration intercommunale forte** sur des axes essentiels de la vie locale. Une communauté de communes a pour objet « d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de la mise en œuvre d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace » qui repose sur la diversité et les atouts de chaque commune membre.

Les communes doivent définir et préciser, au moment de la création de la communauté, la ligne de partage dans chaque domaine entre les compétences communautaires et la compétence communale. La communauté de communes exerce toujours aux lieu et place des communes membres les compétences librement choisies dans les groupes de compétences obligatoires et optionnelles fixées par la loi dans la limite de **l'intérêt communautaire**. Elle peut également exercer les compétences que les communes ont librement choisi de lui transférer en plus de celles fixées par la loi.

Les **deux compétences obligatoires** sont l'aménagement de l'espace et les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

Les **compétences optionnelles** parmi lesquelles il faut en choisir une, au moins, sont la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, la construction, le fonctionnement et l'entretien d'équipements sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire et l'action sociale.

D'après Art L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, EN QUELQUES CHIFFRES :

Le territoire de la Communauté de Communes s'étend sur **109,67 km²** et compte **1 087 habitants** soit **9,9 hab. / km²**.

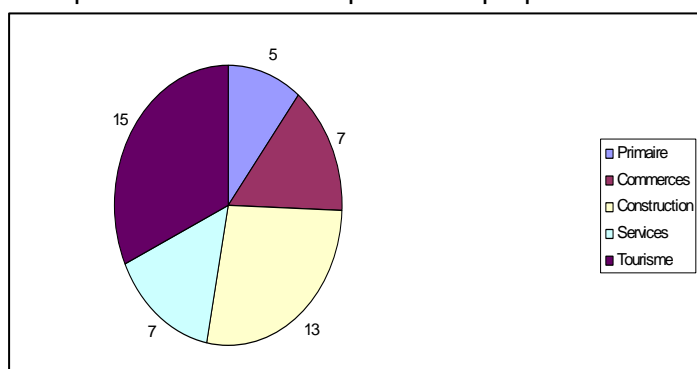
Le territoire de la communauté de communes gagne des habitants chaque année depuis 1982. Lorsque l'on regarde plus en détail l'origine de la population sur notre territoire, on s'aperçoit que le solde naturel (c'est-à-dire les naissances moins les décès) est négatif : il y a moins de naissances que de décès.

L'évolution de la population est donc totalement liée à l'arrivée de nouvelles populations, c'est-à-dire de personnes qui, par choix ou par obligation, viennent vivre sur nos communes.

Le territoire des Hauts Gardons compte **81 entreprises agricoles** dont une majorité d'exploitations diversifiées (48 %) et 20 % d'exploitations d'éleveur producteur (livraison du lait à la coopérative fromagère de Moissac). Les producteurs spécialisés représentent 15 % des exploitations : ce sont des producteurs de Pélardon. Quelques éleveurs combinent des productions laitières et d'autres productions ou de l'accueil à la ferme. (*Sources : typologie des exploitations agricoles du CBE – CBE-CA 48 – 2007*) La coopérative fromagère de Moissac VF regroupe 26 coopérateurs et embauche 23 personnes. Il s'agit de l'activité agro-alimentaire principale de la vallée.

40 entreprises sont inscrites à la chambre de commerce et d'industrie ou à la chambre des métiers et de l'artisanat sur le territoire des Hauts Gardons. On compte en plus 7 entreprises du bâtiment non référencées.

Une répartition de ces entreprises est proposée :



- Le primaire correspond principalement aux entreprises d'exploitations forestières.

- La construction regroupe tous les métiers du bâtiment et des travaux publics.

- Les commerces regroupent les commerces de proximité alimentaires et les ventes de vêtement.

- Les services regroupent les

activités du tertiaire ainsi que les entreprises d'entretien des espaces verts (transport, services aux entreprises, activités financières et immobilières...).

- Le secteur « tourisme » regroupe les cafés/restaurants, les lieux d'hébergements et les tables d'hôtes.

Ces entreprises sont en majorité des TPE qui n'embauchent aucun salarié ou seulement de façon saisonnière pour le secteur touristique.

On compte une entreprise de taille importante dans le secteur du bâtiment qui embauche 8 salariés.

La pluriactivité : une réalité pour de nombreuses personnes

La pluriactivité occupe une place importante sur le territoire. En effet de nombreuses personnes sont obligées de cumuler plusieurs entreprises et donc plusieurs statuts afin de s'assurer un revenu décent à l'année. Certains agriculteurs, par exemple, sont aussi prestataires touristiques mais leur activité d'agritourisme ne ressort pas dans les chiffres précédemment puisqu'ils sont déclarés en tant qu'exploitation agricole.

L'emploi public local :

Le secteur public est un pourvoyeur d'emploi important pour les habitants :

On compte **30 salariés** pour 21,1 ETP embauchés par des communes ou groupement de communes sur le territoire. De plus, le territoire compte **3 écoles** dont un regroupement pédagogique et **une poste**.

Un médecin et un cabinet infirmier regroupant **3 infirmières** sont présents sur le territoire.

Plus d'une **trentaine d'associations** dynamisent la vallée par les activités qu'elles initient : pratiques culturelles régulières, manifestations...